

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN
CANTON DE CAULNES
COMMUNE DE CAULNES

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix huit le QUINZE DECEMBRE à 20 heures , les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CHALOIS, Maire.

Etaient présents

CHALOIS Jean-Louis, Maire,
OUICE Christelle, FRERE Henri , LEBRETON Pierrette, DUPAS André, Adjoints au Maire.
GUILLEMOT Marie-Paule Conseillère Municipale Déléguée.
BERHAULT Marylène, BRIAND Dominique, CHOLET Hubert, CHOUX Maryline, DESRIAC Jean-Paul, GUERIN Hubert, LE MOAL Marina, MAILLARD David, MURGALE Gérard, NOGUES Jean-Yves, RENAUD Nicole.

Absente excusée : GUILLOU Marie

Pouvoirs : Patricia BOUGAULT a donné pouvoir à Hubert CHOLET.

Secrétaire de séance : Marina LE MOAL

Approbation du Procès-Verbal du 20 novembre 2018

Délibération 2018/12/01 – RENOVATION SALLE DES FETES – SANITAIRES EGLISES – 4 Avenants aux marchés - Lot 6 marché annulé suite à liquidation judiciaire : nouveau marché – Ets MASSARD – QUEDILLAC –

Madame Maryline CHOUX a quitté la séance.

Vu les travaux supplémentaires demandés aux entreprises CHOUX TOITURE, RENAULT, BETHUEL, MANIVEL : travaux de renforcements de charpente métallique,

Vu la résiliation du marché lot 6 Ets BREIZH SARAZIN CARRELAGE suite à une liquidation judiciaire (courrier du mandataire judiciaire en date du 15 novembre 2018)

Vu l'estimation des travaux du lot 6 d'un montant de 17 000 euros HT,

Vu la consultation organisée auprès de 4 entreprises de carrelage,

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré

- Donne un avis favorable pour tous les avenants présentés, (Vote à main levée – 17 oui – 1 abstention (Monsieur Jean-Paul DESRIAC)
- Décide d'attribuer le lot 6 Revêtements Scellés Collés à l'Entreprise MASSARD de Quédillac
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT INITIAL	AVENANTS	TOTAL
0 – DESAMIANTAGE	EIMH/LAVIGNE DEMOLITION	54 116.00		54 116.00
1 – VRD/GROS ŒUVRE	COREVA	64 892.63		64 892.63

2 – CHARPENTE COUVERTURE	CHOUX TOITURE	54 858.65	13 559.33	68 417.98
3 – MENUISERIES EXTERIEURES	RENAULT	72 664.32	3 460.02	76 124.34
4 – MENUISERIES INT. PARQUET	BIDAULT	44 267.30		44 267.30
5 – CLOISONNEMENT ISOLATION DOUBLAGES	BETHUEL	18 295.47	2 685.00	20 980.47
6 – REVETEMENTS SCELLES COLLES	BREIZH SARAZIN CARRELAGE	12 980.40	Liquidation judiciaire	0
6 – REVETEMENTS SCELLES COLLES	MASSARD		Nouveau marché	15 740.77
7 – PLAFONDS SUSPENDUS	MANIVEL	37 953.80	8 091.60	46 045.40
8 – PEINTURE	PIEDVACHE	27 714.53		27 714.53
9 - ELECTRICITE CHAUFF ELECT	LE BOHEC ARMOR	63 869.92		63 869.92
10 – VENTILATION PLOMBERIE	EREO	69 102.30		69 102.30
11 – ELEVATEUR	ALMA	20 100.00		20 100.00
	TOTAL HT	540 815.32	27 795.95	571 371.64

Délibération 2018/12/02 – VOIRIE – Restructuration des voiries Rue de Broons et Rue d'Yvignac la Tour – mission SPS et diagnostic amiante enrobés - lancement de la consultation des entreprises (procédure adaptée) – demande de subvention DETR 2019 – Conventions avec le Conseil Départemental (occupation du domaine public et travaux sous mandat)

Vu l'avant projet définitif concernant la restructuration des rue de Broons et rue d'Yvignac la Tour d'un montant hors honoraires de 774 027.00 euros HT,

Vu les consultations organisées pour les devis missions SPS et recherche d'amiante dans les enrobés, Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré

- **Accepte les estimations suivantes :**

Travaux	Montant HT
Avant Projet Définitif pour les 2 rues	774 027.00
Mission SPS – Ets LE BEDEL	1 970.00
Analyse enrobés avant travaux Amiante – Ets PATUREL – PLERIN	1 304.58

- **Sollicite la subvention DETR au taux de 35 %**

- **Adopte le plan de financement suivant :**

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux commune	628 687.00	DETR 35 %	220 040.00
Travaux sous mandat RD chaussée	145 340.00	Conseil Départemental	145 340.00
		Commune Caulnes	408 647.00
TOTAL	774 027.00		774 027.00

- **Décide de lancer une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée :**
 - profil acheteur Mégalis Bretagne
 - AAPC Ouest France 22
 - Analyse des offres par le Maître d'œuvre
 - Présentation du rapport d'analyse à la commission des achats
 - Choix des entreprises par le Conseil Municipal après avis de la commission.

- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental : occupation du domaine public et travaux sous mandat.**

- **Délibération 2018/12/03 – VOIRIE DIVERS 2019 – Création de 3 parkings – rue Neuve – La Gare – Eco quartier près de la Gare – aménagement du cimetière et entrée de l'Eglise : lancement de la consultation. Demande de subvention DETR.**

Vu l'avant projet définitif concernant divers travaux de voirie en 2019 d'un montant HT de 256 665 euros :

- Parking rue Neuve
- Parking la Gare
- Parking Eco quartier de la Gare
- Aménagement du cimetière
- Parvis de l'Eglise

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré

- **Accepte les estimations suivantes :**

Travaux	Montant HT
Avant Projet Définitif	256 665.00

- **Sollicite la subvention DETR au taux de 35 %**

- **Adopte le plan de financement suivant :**

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux commune	256 665.00	DETR 35 %	77 000.00
		Commune Caulnes	179 665.00
TOTAL	256 665.00		256 665.00

- **Décide de lancer une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée :**
 - profil acheteur Mégalis Bretagne
 - AAPC Ouest France 22
 - Analyse des offres par le Maître d'œuvre
 - Présentation du rapport d'analyse à la commission des achats
 - Choix des entreprises par le Conseil Municipal après avis de la commission.

- **Demande à Monsieur le Maire de solliciter une participation financière auprès de la REGION BRETAGNE dans le cadre de travaux d'aménagement des abords de la gare de CAULNES.**

Délibération 2018/12/04 – INSTALLATION CLASSEE – GAEC DE L'ABBAYE à TREMEUR – Extension de l'élevage porcin à 2827 animaux équivalents et la mise à jour du plan d'épandage.

Vu l'arrêté préfectoral du 2 aout 2018 établissant le sixième programme d'actions à mettre en œuvre en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 aout 2000 modifié le 14 mai 2014, autorisant le GAEC du Lion d'Or à exploiter lieu-dit l'Abbaye à Trémeur, un porcin ;

Vu l'attestation de reprise par le GAEC DE L'ABBAYE de l'élevage porcin exploité précédemment par le GAEC DU LION D'OR du 2 juillet 2018

Vu la demande présentée le 17 octobre 2018, par le GAEC DE L'ABBAYE en vue d'effectuer à Trémeur lieu-dit l'Abbaye, l'extension de l'élevage porcin à 2827 animaux équivalents et la mise à jour du plan d'épandage,

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré

- **Donne un avis favorable à la demande présentée.**

Délibération 2018/12/05 – EAU POTABLE – SYNDICAT DE CAULNES LA HUTTE QUELARON (Ex CAULNES RANCE) – approbation du RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) 2017.

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) EAU POTABLE.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'EAU POTABLE
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Délibération 2018/12/06 - AFFAIRES PERISCOLAIRES – ALSH – PLAN MERCREDI : avis du Conseil Municipal -

Décret du 23 Juillet 2018 : il vise à réorganiser les activités périscolaires des enfants des écoles maternelles et élémentaires autour du mercredi. Cela repose sur le lien créé entre les écoles et les structures de loisirs et sur l'organisation d'activités périscolaires en cohérence avec les enseignements scolaires.

- **Pour les enfants et leur famille =**
 - Activités de qualité
 - Activités en lien avec les ressources du territoire.
 - Activités adaptées à l'accueil des enfants en situation de handicap.
- **Pour les collectivités =**
 - Soutien financier renforcé – bonification de la PSO (actuellement 0.54 € ⇒ passerait à 1 €/h)
 - Cadre règlementaire adapté :

Effectif minimum d'encadrants moins de 6 ans : 1 animateur pour 10 (1 pour 8 aujourd'hui)

Effectif minimum d'encadrants 6 ans et plus : 1 animateur pour 14 (1 pour 12 aujourd'hui)

Pour pouvoir s'inscrire dans un plan mercredi, la collectivité doit :

- S'engager à respecter la charte qualité plan mercredi. Cet engagement est formalisé par la signature conjointe d'une convention entre le maire, le préfet, le directeur académique de l'Education Nationale, le directeur de la CAF.
- Conclure un PEDT (projet éducatif territorial) intégrant le mercredi afin de maintenir une cohérence éducative des activités périscolaires.

Il n'y a pas de date limite pour déposer le dossier. Celui-ci est instruit par la DDCS avec effet à la date de sa signature.

Entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- Donne un avis favorable à l'élaboration du PEDT (projet éducatif territorial),
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention conjointement avec Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur de l'Education Nationale, Monsieur le Directeur de la CAF.

Délibération 2018/12/07 – FINANCES COMMUNALES – BUDGET PRIMITIF 2018 – Décision modificative –

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal –

- autorise la décision modificative suivante

Dépenses de fonctionnement – Dépassement au chapitre 011.

Article	Objet	montant
615231	Entretien et réparation voiries	+ 8 000.00
6811	amortissement	- 8 000.00

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- DINAN AGGLO – politique mobilité – versement transport – Instauration au 1^{er} janvier 2019. Courrier.
- Commission affaires scolaires – compte rendu de la commission du mardi 27 novembre.
- Commission des affaires foncières – compte rendu de la réunion du mardi 4 décembre.
- Chaudière école élémentaire – informations supplémentaires.
- Remplacement du Responsable du Service Technique – le point.
- Transport Scolaire – Point de ramassage du lotissement des Hameaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.